

## DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Le notaire confronté  
à l'incapacité de son client**PUBLICS**

Notaires  
Clercs  
Collaborateurs

**NIVEAU**

Débutant  
Initié

**OBJECTIF**

- Acquérir des connaissances de base
- Améliorer sa pratique quotidienne

**PRÉ-REQUIS**

Connaissance sommaire du droit des personnes vulnérables

**PLUS-VALUE**

Régulariser les actes notariés en toute sécurité

Le notaire étant quotidiennement confronté au droit des personnes vulnérables (autrefois appelé droit des incapacités), il apparaît indispensable d'acquérir les bons réflexes pour régulariser les actes en toute sécurité.

**OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

- Maîtriser les règles applicables en présence des actes les plus courants
- Déjouer les nombreux pièges présents en la matière
- Connaître les principales règles applicables

**APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

- Formation intégrant l'actualité législative et jurisprudentielle
- Description et analyse
- Présentation des problématiques essentielles
- Série d'exemples concrets

**FORMATEURS**

Bruno JEANNET ou Marion de NIJS  
Juristes consultants et Animateurs de formation  
du CRIDON LYON

**DURÉE**

7h

**MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE**

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



**CRIDON LYON**  
Partenaire expert du notaire

## Tour d'horizon des principaux actes en présence d'un mineur ou d'un majeur protégé

Maîtriser les règles applicables pour sécuriser la rédaction des actes notariés

1

### **LA VENTE IMMOBILIÈRE**

- La vente du logement de la personne vulnérable
- La levée de certains obstacles particuliers (renonciation au droit de retour conventionnel, intervention sur le fondement de l'article 924-4 du Code civil...)
- La vente par une société dont l'un des associés est une personne vulnérable

2h

2

### **LES LIBÉRALITÉS**

- La donation (l'acceptation de la donation pour le compte de la personne vulnérable, la donation consentie par la personne vulnérable, la nomination d'un tiers administrateur...)
- Le testament (testament de la personne vulnérable, incapacités de recevoir à titre gratuit...)

2h

3

### **LE RÈGLEMENT SUCCESSORAL**

- L'exercice des options successorales
- La régularisation des actes principaux (inventaire, notoriété, attestation de propriété immobilière, déclaration de succession...)

2h

4

### **LE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL**

- L'époux incapable
- L'enfant incapable (mineur et majeur)

1h